

SAS METHARCENCIEL
4 Sainte Catherine
86 200 MOUTERRE-SILLY

PREFECTURE des DEUX-SEVRES
SCSI
Pôle environnement ICPE
BP 70000
79 099 NIORT CEDEX 9

Mousterre-Silly, le 29/07/2021

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M. Jérémy GUESPIN, président et co-gérant de la SAS METHARCENCIEL, dont le siège social est situé au 4 Sainte-Catherine sur la commune de Mousterre-Silly, déclare avoir le projet de développer l'unité de méthanisation agricole, située sur la commune d'Airvault au lieu-dit La Plaine du Chêne. Aujourd'hui, l'unité est soumise à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous la rubrique 2781. Après projet, l'unité sera soumise à enregistrement au titre des ICPE, toujours sous la rubrique 2781.

Les associés de la SAS METHARCENCIEL sont constitués d'une exploitation de polyculture-élevage (éleveur de bovin à l'engrais) ainsi que de céréaliers, qui ont souhaité mettre en place une unité de méthanisation pour valoriser les effluents d'élevage, des intercultures et des déchets de céréales, en produisant du biogaz, qui sera réinjecté dans le réseau de gaz et utilisé par les populations environnantes.

L'unité de méthanisation est aujourd'hui composée d'ouvrages de stockage et incorporation des intrants, de deux digesteurs, d'un séparateur de phase, d'ouvrages de stockage de digestats et de locaux techniques. Elle est en cours de finalisation de construction et de mise en activité.

Le projet consiste en l'optimisation des capacités de l'unité, en incorporant des quantités de matières agricoles supérieures dans les digesteurs aux quantités actuelles, sans avoir besoin d'équipements supplémentaires sur le site. En effet, le dimensionnement et les caractéristiques techniques évolutives de l'unité permettent de traiter plus de matières entrantes, et ainsi produire plus de biogaz qui sera utilisé par la population. Les matières végétales supplémentaires proviendront des exploitations agricoles locales, qui recevront en échange du digestat pour fertiliser leurs cultures, les effluents d'élevage supplémentaires proviennent également d'élevage du secteur (dont un est également apporteurs de matières végétales).

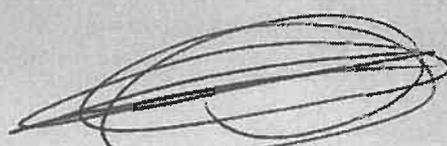
Après projet, l'unité sera soumise à enregistrement au titre des ICPE, toujours sous la rubrique 2781 pour 58 T/jour de matières traitées.

Une consultation du public sera réalisée et concernera les communes situées dans un rayon de 1 km autour de l'unité de méthanisation, c'est-à-dire Airvault et Assais-les-Jumeaux.

L'ensemble du projet est détaillé dans le présent dossier.

Dans l'attente du récépissé de dépôt de ce dossier et de l'arrêté d'enregistrement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

M. Jérémy GUESPIN
Président et co-gérant de la SAS

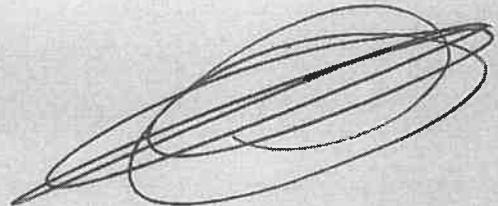


DEMANDE DE REDUCTION D'ECHELLE

Je soussigné M. Jérémy GUESPIN, président et co-gérant de la SAS METHARCENCIEL, demande à Monsieur le Préfet, la possibilité de présenter un plan d'ensemble des bâtiments à une échelle inférieure au 1/200^{ème} habituellement exigé pour le dépôt de mon dossier de demande d'enregistrement Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Cette demande complète la demande réalisée dans le formulaire Cerfa joint au dossier (p. 11).

M. Jérémy GUESPIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid loops and strokes, positioned to the right of the typed name.

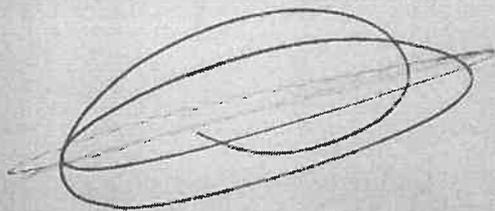
9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A MOUTERRE-SILLY

Le 29/07/2021

Signature du demandeur

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.